# Éducation ouvrière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **19 (1927)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

Le congrès s'occupa ensuite de la *question du chômage*. Le nombre des chômeurs était en 1924 de 671,800; en 1926, il est de 1,182,500. L'accroissement du nombre des chômeurs est dû à l'afflux des paysans dans les villes et aux mesures rigoureuses que les fabriques prennent envers les ouvriers peu ponctuels.

Les instances centrales trouvèrent peu satisfaisant le travail d'éducation. Les camarades du sexe féminin se plaignirent de ce que les femmes n'ont ni dans les syndicats, ni au point de vue économique la situation qui leur revient.

584,000 personnes bénéficient actuellement de l'assurance invalidité, qui se monte en moyenne à 26 roubles par mois. Les secours de chômage sont versés à 340,000 personnes, soit 15 roubles par mois aux ouvriers qualifiés et 10 roubles aux ouvriers non qualifiés. Le rapporteur critiqua la mise à contribution abusive des assurances par les assurés.

---

# Education ouvrière

## *Travail d'éducation dans les syndicats en Tchécoslovaquie.*

*J.B.* Bien que le mouvement syndical tchécoslovaque soit relativement peu étendu, il s'efforce néanmoins de procéder à une éducation systématique des membres. C'est ainsi que les deux syndicats libres des ouvriers métallurgistes encouragent dans une large mesure l'éducation syndicale en organisant, sous forme d'internat, des cours d'hommes de confiance d'une durée de 24 jours chacun. Ces cours ont lieu dans des maisons de convalescence, loin des villes, de sorte qu'ils donnent également naissance à des communautés d'individus, qui apprennent à se connaître et entrent ainsi en rapport plus étroit que cela n'eût été possible sans ces cours. L'association des métallurgistes de Prague, qui compte actuellement 65,000 membres en chiffres ronds, a organisé jusqu'ici trois cours semblables, un pour les membres de langue allemande et deux pour les membres tchèques et slovaques. La fédération des métallurgistes de Komotau, qui englobe les métallurgistes de langue allemande des régions frontières de Pilsen jusqu'en Moravie, en a organisé deux. La fédération de Prague a décidé, lors de son congrès d'avril 1926, d'organiser trois cours semblables tous les deux ans, dont un en allemand et deux en tchécoslovaque. Les frais d'un cours de ce genre se montent à 60,000 couronnes en chiffres ronds, soit plus de 10,000 francs suisses. Or, l'Union syndicale allemande de Reichenberg a essayé de donner à l'éducation syndicale une base systématique. Le deuxième congrès syndical, tenu à Karlsbad en 1924, avait déjà décidé de créer une centrale syndicale pour le travail d'éducation, en posant comme principe que cette centrale assumerait la direction du travail syndical en général, ainsi que l'unification des méthodes dans les différentes régions. Elle est chargée en outre d'effectuer des travaux de politique sociale, d'émettre des préavis, de rassembler de la documentation sur la politique sociale et de préparer dans le domaine politico-social des revendications de principe. Elle a de plus l'obligation de seconder de façon effective les conseils d'entreprises. Enfin elle doit rapporter aussi régulièrement que possible sur les questions économiques, les questions de contrat et de salaire et fournir la documentation nécessaire aux fédérations et aux commissions syndicales régionales. Le financement est assuré par la perception d'une cotisation de deux heller par membre et par semaine ou 9 heller par mois, ce qui donne une somme de 200,000 couronnes en chiffre rond par année ou 35,000 francs suisses. La centrale d'éducation syndicale a commencé son activité le 1er octobre 1926. Il n'y a plus qu'à souhaiter que la centrale syndicale de Prague crée, elle aussi, une semblable institution.